



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
14 décembre 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22  
de la Convention, concernant la communication  
n° 994/2020\*, \*\***

*Communication soumise par :* H. A. (représenté(e) par un conseil,  
Rebecca Ahlstrand)

*Victime(s) présumée(s) :* Le(la) requérant(e)

*État partie :* Suède

*Date de la requête :* 17 mars 2020 (date de la lettre initiale)

*Question(s) de fond :* Expulsion vers l'Afghanistan ; risque de refoulement

Réuni le 10 juillet 2023, le Comité, ayant été informé que le(la) requérant(e) et l'État partie étaient parvenus à un accord sur les questions de fonds soulevées dans la communication et que le(la) requérant(e) ne risquait plus d'être expulsé(e), a décidé de cesser l'examen de la communication n° 994/2020.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-dix-septième session (10-28 juillet 2023).

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :  
Todd Buchwald, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Maeda Naoko, Ilvija Pūce, Ana Racu,  
Abderrazak Rouwane, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

